

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
03 FÉVRIER 2020**

**2020-17 CONVENTION DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE AVEC LE CABINET
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 25

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

PRÉSENTS

Michel GIRAUDY, Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Claude GERMAIN, Georges TRESALLET
(Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, (Montvalezan)

Paul CUSIN-ROLLET, Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)

Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE)

Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD)

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Éric MINORET, Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Xavier TISSOT,
Séverine FONTAINE, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Olivier PETIT

2020-17 CONVENTION DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE AVEC LE CABINET D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE SAVOIE)

Le CAUE SAVOIE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie est un organisme départemental, créé en 1978, regroupant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, participant à la solidarité entre les collectivités, tout en veillant à l'intégration de l'architecture et de l'urbanisme dans l'environnement.

Il a pour mission :

- de développer l'information ;
- de développer la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- de contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtrises d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) poursuit sa collaboration avec le CAUE SAVOIE, il convient de signer une convention pour permettre aux architectes de CAUE SAVOIE d'intervenir sur les Communes concernées afin d'assurer des consultations architecturales destinées aux candidats consultants (communes membres de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise).

Le paiement des honoraires des architectes-conseil et la prise en charge de leurs frais de déplacement seront assurés directement par la Communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Le barème défini par le CAUE SAVOIE au 1^{er} janvier 2020 est le suivant :

Honoraires	
Permanence ½ journée de vacation	
Hors Taxes	234 €
TTC	280.80 €
Frais de déplacement	
Hors Taxes/km	0.568 €
Hors Taxes/km en secteur montagne	0.668 €

La présente convention est établie pour une durée indéterminée.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 20 janvier 2020 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la convention de consultance architecturale ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et à signer le contrat de mission avec l'architecte retenu pour la mission de conseil architectural ;
- **DIT** que crédits sont inscrits au budget principal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

